

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 avril 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 13 avril 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Yves Labonté (Sayabec)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Gaëtan Gagné (Repr. Causapsca)
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

sous la présidence de M. Martin Landry, préfet suppléant.

Absences : Mme Chantale Lavoie, préfet
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Stéphane Pineault, dir.intérim, service développement
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur service aménagement et urbanisme
M. Michel Fugère, directeur, Parc régional de Val-d'Irène

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-078 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 13 avril 2016

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2016-079 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2016

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (séance ordinaire du 9 mars et séance d'ajournement du 23 mars)
4. Période de questions de l'assistance
5. Parc régional de Val-d'Irène – Projet d'hébergement en micro-lofts
6. Programme d'habitation RénoRégion – Demande de budget 2016-2017
7. Communication du service de foresterie - Adoption du plan d'action 2016-2017 du PADF
8. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 8.1. Assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement 2016-05 et le projet de règlement 2016-06 modifiant respectivement le règlement de zonage et le règlement de construction des TNO
 - 8.2. Adoption du second projet de règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO concernant les chalets de villégiature
 - 8.3. Adoption du règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement de construction des TNO concernant la dimension des quais
 - 8.4. Décision sur une demande de dérogation mineure (Routhierville)
 - 8.5. Décision sur une demande de dérogation mineure (Canton La Vérendrye)
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Embauche du directeur du service de développement
 - 9.2. Structure de gouvernance en développement pour La Matapédia
 - 9.3. Nomination des représentants au comité de développement de La Matapédia (reporté)
 - 9.4. Nomination des représentants au comité d'investissement – Volet entreprises (reporté)
 - 9.5. Nomination des représentants au comité d'investissement – Volet OSBL
 - 9.6. Entente relative au programme FUTURPRENEUR CANADA
 - 9.7. Enregistrement au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) et carte de crédit
 - 9.8. Dépôt d'une candidature au prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent

- 9.9. Appels de dossiers – Entente de développement culturel
- 10. Travail de rue
 - 10.1. Entente de partenariat régional CRD et CISSS du Bas-Saint-Laurent et MRC
 - 10.2. Entente pour le travail de rue dans La Matapédia – CRD Bas-Saint-Laurent, Tremplin-Travail et MRC
- 11. Ententes pour le financement d'activités à caractère régional
 - 11.1. Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent
 - 11.2. Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
 - 11.3. Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent (CALQ)
 - 11.4. CRDBSL
- 12. Dossier des chemins municipaux et transport forestier – projet de résolution
- 13. Transport collectif – Demande de contribution au MTQ
- 14. Règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Avis de motion
- 15. Avenant à l'entente des premiers répondants du secteur Ouest pour l'implantation de défibrillateurs (DEA)
- 16. Correspondance
- 17. Période de questions de l'assistance
- 18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 20 avril à 19h30
 - 18.2. Rapports d'activités du préfet
 - 18.3. Demande d'appui – Accès à internet et téléphonie cellulaire – Pétition à la Chambre de communes
 - 18.4. Représentations
 - 18.4.1. Journée d'échange sur le développement de l'agriculture au Bas-Saint-Laurent, Hôtel Gouverneur-Rimouski, 18-04-2016, 9h30
 - 18.4.2. Forum sur la santé psychologique des agriculteurs – UPA Bas-Saint-Laurent- UQAR, 27-04-2016 9h00 vs Travailleur de rang
 - 18.5. Sûreté du Québec
- 19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 MARS)

Résolution CM 2016-080 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016.

Adoptée.

Résolution CM 2016-081 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 mars 2016

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 mars 2016.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE – PROJET D'HÉBERGEMENT EN MICRO-LOFTS

Résolution CM 2016-082 Parc régional de Val-d'Irène – Projet d'hébergement en micro-lofts - Réservation des terrains de la MRC requis pour le projet sur la rue du Verglas

Considérant que les besoins en hébergement ne sont pas comblés en totalité par l'offre actuelle en hébergement disponible au Parc régional de Val-d'Irène;

Considérant que la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène envisage un projet d'hébergement de type micro-loft pour générer des revenus additionnels à l'exploitation du Parc régional de Val-d'Irène;

Considérant que la MRC de La Matapédia possède des terrains propices à ce projet situés entre la montagne et le prolongement de la rue du Verglas ;

Considérant que la Corporation effectue des démarches auprès de différents programmes d'aide financière afin de trouver le financement requis à la réalisation de projet;

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Yves Labonté, il est résolu que la MRC de La Matapédia avise la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène qu'elle est favorable à lui céder les terrains qu'elle possède, entre la montagne et le prolongement de la rue du Verglas, qui sont requis pour le projet d'implantation d'unités d'hébergement de type micro-loft, que souhaite réaliser la Corporation afin d'augmenter l'offre d'hébergement au Parc régional de Val-d'Irène et de générer des revenus d'exploitation additionnels.

Adoptée.

6. PROGRAMME D'HABITATION RÉNORÉGION – DEMANDE DE BUDGET 2016-2017

Résolution CM 2016-083 concernant le programme d'habitation RénoRégion – Demande de budget 2016-2017

- Considérant que la Société d'habitation du Québec a lancé à l'automne 2015 un tout nouveau programme d'aide à la rénovation sous l'appellation RénoRégion;
- Considérant que ce programme est destiné à soutenir financièrement des personnes à faible revenu pour des travaux essentiels de rénovation de leur résidence pour conserver le bâtiment en bon état;
- Considérant que l'enveloppe financière mise à la disposition des propriétaires de la MRC de La Matapédia pour l'année 2015-2016 était d'environ 100 000 \$, ce qui est nettement insuffisant pour répondre aux besoins, comparativement au montant annuel de l'ordre de 400 000 \$, reçu au cours des dernières années dans le cadre du programme RénoVillage auquel le nouveau programme a succédé;
- Considérant que la Société d'habitation du Québec nous informe que, dans le cadre de son budget 2016-2017, le Gouvernement du Québec n'a prévu aucune somme pour le programme RénoRégion, ni au programme Logement adapté pour les aînés autonomes (LAAA);
- Considérant que 75 personnes sont sur la liste d'attente de la MRC afin de bénéficier du programme pour rénover leur habitation;
- Considérant que le Conseil de la MRC de La Matapédia juge inconcevable que le gouvernement du Québec abandonne les personnes à faibles revenus dont le programme RénoRégion (et RénoVillage) leur permettait de continuer à habiter dans leur résidence tout en générant des retombées économiques significatives dans les régions du Québec;

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. de demander au Gouvernement du Québec d'injecter au cours de l'exercice financier 2016-2017 des fonds suffisants dans le programme RénoRégion, au minimum à la hauteur de ce que le programme RénoVillage octroyait aux régions du Québec afin de d'aider les personnes à faible revenus à rénover leur habitation et à y maintenir leur domicile;
2. demande à la Fédération Québécoise des Municipalités, de faire des représentations dans ce sens auprès du Gouvernement;
3. de transmettre la présente résolution à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, M. Michel Gagnon, président directeur-général de la Société d'habitation du Québec et M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Adoption du plan d'action 2016-2017 du PADF

Résolution CM 2016-084 concernant l'adoption du plan d'action 2016-2017 du PADF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant que le plan d'action annuel doit être adopté par chaque conseil de MRC;
- Considérant que le plan d'action 2016-2017 fut présenté à la réunion de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent du 21 mars 2016;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est unanimement résolu d'adopter le plan d'action 2016-2017 du PADF.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

8.1 Assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement 2016-05 et le projet de règlement 2016-06 modifiant respectivement le règlement de zonage et le règlement de construction des TNO

Aucun commentaire n'est émis sur le projet de règlement.

8.2 Adoption du second projet de règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO concernant les chalets de villégiature

Résolution CM 2016-085 concernant l'adoption du second projet de règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO concernant les chalets de villégiature

- Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tend à convertir des baux d'abris sommaires en baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État;
- Considérant qu'il importe de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'émission de nouveaux baux de villégiature privés sur les terres du domaine de l'État;
- Considérant que le conseil de la MRC a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que le conseil de la MRC doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le second projet de règlement numéro 2016-05;
2. de soumettre le second projet de règlement numéro 2016-05 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Adoptée.

8.3 Adoption du règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement de construction des TNO concernant la dimension des quais

Résolution CM 2016-086 concernant l'adoption du règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement de construction des TNO concernant la dimension des quais

- Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- Considérant que le règlement de construction numéro 02-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que le Conseil désire modifier les normes concernant les dimensions et les superficies des quais et des abris pour embarcations ;
- Considérant que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2016.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2016-06.

Adoptée.

8.4 Décision sur une demande de dérogation mineure (Routhierville)

Résolution CM 2016-087 concernant une décision sur une demande de dérogation mineure – TNO de Routhierville

- Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC par M. Julien Chassé concernant la propriété sise au 457, chemin du Rang A à Routhierville, dans la zone 45 Af;
- Considérant que le demandeur désire construire un garage d'une hauteur de 6,20 mètres et dont la porte serait d'une hauteur de 3,05 mètres, alors que les hauteurs maximums prescrites par le règlement de zonage des territoires non organisés sont respectivement de 5,0 mètres et 2,75 mètres;

- Considérant que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accorder ladite demande;
- Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié pour inviter les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du conseil de la MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia accorde la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

8.5 Décision sur une demande de dérogation mineure (Canton La Vérendrye)

Résolution CM 2016-088 concernant une décision sur une demande de dérogation mineure – Canton La Vérendrye

- Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC par M. Jérôme Parent concernant la propriété sise à l'emplacement #10 dans le canton de La Vérendrye (matricule foncier # 4560-93-6065), dans la zone 75 F;
- Considérant que le demandeur désire régulariser l'implantation d'un abri à bois situé à une distance de 50 centimètres de la résidence alors que la distance minimale entre deux bâtiments prescrite par le règlement de zonage des territoires non organisés est de 3,00 mètres;
- Considérant que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accorder ladite demande;
- Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié pour inviter les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du conseil de la MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia accorde la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Embauche du directeur du service de développement

Résolution CM 2016-089 concernant l'embauche du directeur du service de développement

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'attribuer le poste de directeur du service de développement à M. Guillaume Viel aux conditions suivantes :

- d'appliquer l'échelle salariale en vigueur pour le poste de directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme comme échelle salariale pour le poste de directeur du service de développement;
- de fixer sa rémunération annuelle à l'embauche à 68 159 \$, correspondant à l'échelon moins 1 de ladite l'échelle salariale;
- les autres conditions d'embauche sont contenues dans la politique de relation de travail du personnel cadre de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

9.2 Structure de gouvernance en développement pour La Matapédia

Résolution CM 2016-090 concernant le structure de gouvernance en développement pour la Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'approuver la structure de gouvernance en développement proposée pour le développement économique et le développement local et territorial pour la MRC de La Matapédia qui prévoit la mise en place d'un :

1. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA MATAPÉDIA

Rôles et mandats

- Assurer un arrimage entre la vision 2007-2025, le projet d'Écoterritoire habité de La Matapédia, les projets de mise en œuvre et les politiques d'investissements et de soutien au développement;
- Conseiller la MRC dans la mise en œuvre de politiques ou de mesures pour soutenir le développement de la MRC en lien avec les fonds disponibles (FDT, FLI, autres fonds, s'il y a lieu);
- Conseiller la MRC dans l'élaboration d'une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale;
- Conseiller la MRC dans l'élaboration d'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie;
- Conseiller la MRC dans l'élaboration d'un plan annuel d'interventions prioritaires ;
- Recommander au conseil de la MRC toute modification ou mise à jour à apporter aux politiques de soutien au développement.

Composition de 18 sièges comme suit :

- | | |
|--|---|
| 1. Préfet de la MRC de La Matapédia | 10. Représentant du secteur culture |
| 2. Membre du conseil de la MRC | 11. Représentant de l'économie sociale |
| 3. Membre du comité administratif (CA) de la MRC | 12. Représentant d'un comité de développement local |
| 4. Représentant des gens d'affaires | 13. Représentant du secteur communautaire |
| 5. Représentant de la SADC de La Matapédia | 14. Représentant du secteur de la santé |
| 6. Représentant du secteur forestier | 15. Représentant du secteur de l'éducation |
| 7. Représentant du secteur agricole | 16. Représentant du secteur de l'environnement |
| 8. Représentant du secteur tourisme | 17. Représentant Jeunes |
| 9. Représentant secteur emploi | 18. Coopté |

Que le mandat des représentants des sièges impairs soit jusqu'au 31 mars 2017, et celui des représentants des sièges pairs soit jusqu'au 31 mars 2018.

2. COMITÉ D'INVESTISSEMENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rôles et mandats :

- Analyser les demandes et sélectionner les bénéficiaires d'une aide financière provenant des fonds alloués pour le soutien au développement économique en conformité aux politiques et aux modalités des fonds d'investissement en vigueur (FDT, FLI, autre s'il y a lieu)
- Recommander au comité de développement des ajustements à apporter aux politiques

Composition : 7 membres dont :

- 4 membres du comité de développement
- 1 ou 2 élus (dont au moins un du CA, (obligatoire pour que le comité soit décisionnel)
- 1 ou 2 membres autres

3. COMITÉ D'INVESTISSEMENT - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

Rôles et mandats :

- Analyser les demandes et sélectionner les bénéficiaires d'une aide financière provenant des fonds alloués pour le soutien au développement local et territorial en conformité aux politiques et aux modalités des fonds d'investissement en vigueur (Soutien aux projets structurants);
- Recommander au comité de développement des ajustements à apporter aux politiques.

Composition 7 membres dont :

- 4 membres du comité de développement
- 1 ou 2 élus (dont au moins un du CA, (obligatoire pour que le comité soit décisionnel)
- 1 ou 2 membre autres...

Les membres des comités d'investissement sont nommés par résolution du conseil de la MRC sur une proposition du comité de développement (sauf pour les membres du conseil de la MRC).

4. COMITÉ TECHNIQUE

Rôles et mandats :

- Apporter un soutien technique au comité de développement dans l'accomplissement de ses mandats et en coordonner les activités;
- Produire les outils nécessaires à la réalisation des mandats du comité de développement, dont les politiques d'investissement;
- Coordonner les interventions des organisations de développement du territoire pour une action concertée.

Composition :

1. Directeur général de la MRC
2. Directeur service développement
3. Coordonnateur développement local et territorial (Écoterritoire Habité)
4. Directeur SADC
5. Directeur Chambre de commerce
6. Directeur du centre local d'emploi

5. SOUTIEN TECHNIQUE

Directeur du service de développement :

- Prépare les outils nécessaires à la réalisation des mandats du comité de développement, dont les politiques d'investissement;
- Supervise les conseillers économiques dans l'analyse technique et financière des projets soumis dans les divers fonds de la MRC;
- Encadre le processus d'analyse des projets par le comité d'investissement – Volet développement économique.

Coordonnateur au développement local et territorial :

- Collabore à la préparation des outils nécessaires à la réalisation des mandats du comité de développement, dont les politiques d'investissement;
- Supervise les conseillers en développement local et territorial dans l'analyse technique et financière des projets soumis dans les divers fonds de la MRC (Soutien aux projets structurants);
- Encadre le processus d'analyse des projets par le comité d'investissement – volet développement local et territorial.

Adoptée.

9.3 Nomination des représentants au comité de développement de La Matapédia**Résolution CM 2016-091 concernant la nomination d'un représentant du secteur agricole au sein du comité de développement de La Matapédia**

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de nommer Mme Valérie Simard du MAPAQ pour représenter le secteur agricole au sein du comité de développement de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2016-092 concernant la nomination d'un représentant du secteur tourisme au sein du comité de développement de La Matapédia

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de nommer Mme Normande St-Pierre de l'Auberge Beauséjour pour représenter le secteur tourisme au sein du comité de développement de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2016-093 concernant la nomination des représentants au comité de développement de La Matapédia

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées représentants sur le Comité de développement de la Matapédia

Composition (sièges)	Représentants*
1. Préfet de la MRC de La Matapédia	Chantale Lavoie
2. Membre du conseil de la MRC	Alain Gauthier
3. Membre du comité administratif (CA) de la MRC	David Althot
4. Représentant des gens d'affaires	Marc Poirier, R. Poirier et frères
5. Représentant de la SADC de La Matapédia	Robert Poirier
6. Représentant du secteur forestier	Simon Roy, Coop Forest. Mat
7. Représentant du secteur agricole	Valérie Simard, MAPAQ
8. Représentant du secteur tourisme	Normande St-Pierre, Auberge Beauséjour
9. Représentant secteur emploi	
10. Représentant du secteur culture	
11. Représentant de l'économie sociale	Fernand Saindon
12. Représentant d'un comité de développement local	
13. Représentant du secteur communautaire	Sophie Champagne
14. Représentant du secteur de la santé	Claudie Deschênes, CISSS
15. Représentant du secteur de l'éducation	Dominic Fortin, CMEC
16. Représentant du secteur de l'environnement	Mireille Chalifour OBVMR
17. Représentant Jeunes	André Savard
18. Coopté	Isabelle Paquin

Adoptée.

9.4 Nomination des représentants au comité d'investissement – Volet entreprises

Reporté.

9.5 Nomination des représentants au comité d'investissement – Volet OSBL

Reporté.

9.6 Entente relative au programme FUTURPRENEUR CANADA

Résolution CM 2016-094 concernant une entente relative au programme FUTURPRENEUR CANADA

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le directeur-général de la MRC de La Matapédia, M. Mario Lavoie, à signer l'accord relatif aux services du programme entre la MRC de La Matapédia et Futurpreneur Canada afin que le service de développement de la MRC puisse poursuivre son partenariat avec le programme.

Adoptée.

9.7 Enregistrement au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)

Résolution CM 2016-095 concernant un enregistrement au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu que Mesdames Mireille Sheehy et Lanxin Zhang, conseillères au développement des affaires, soient autorisées à enregistrer les garanties de prêts FLI au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) pour la MRC; que la préfète, Mme Chantale Lavoie, ou le préfet-suppléant, M. Martin Landry, et le directeur général, M. Mario Lavoie soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'enregistrement au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

Adoptée.

Résolution CM 2016-096 concernant un enregistrement au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – Carte de crédit

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à Desjardins de procéder à l'émission d'une nouvelle carte Visa Desjardins au nom de Mesdames Mireille Sheehy et Lanxin Zhang, conseillères en développement des affaires; que la limite de crédit de cette carte Visa soit fixée à 500\$; que la préfète, Mme Chantale Lavoie, ou le préfet-suppléant, M. Martin Landry, et le directeur général, M. Mario Lavoie soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande de carte supplémentaire.

Adoptée.

9.8 Dépôt d'une candidature au Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2016-097 concernant le dépôt d'une candidature au Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Considérant que la MRC de La Matapédia peut, dans le cadre des 10^e Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent, déposer la candidature d'un projet pour les Prix Paysages;

Considérant que la MRC de La Matapédia estime que le projet « Vue sur la Vallée » réalisé par la Corporation Fenêtre Lac Matapédia de Val-Brillant répond aux critères des Prix Paysages et qu'il serait souhaitable d'en déposer la candidature;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt par la MRC de La Matapédia de la candidature du projet « Vue sur la Vallée » pour les Prix Paysages dans le cadre des 10^e Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent;
2. de désigner Pascal St-Amand, agent de développement culturel, comme signataire pour ce dossier.

Adoptée.

9.9 Appels de dossiers – Entente de développement culturel

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, informe le conseil de la MRC que, dans le cadre de la présente Entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, certaines actions sollicitent l'implication du milieu. En effet, plusieurs appels de projets ont actuellement cours et tous les individus et intervenants concernés sont invités à se mobiliser et à déposer des dossiers. Monsieur St-Amand décrit brièvement les divers appels de projets suivants :

- Fonds d'action pour les bibliothèques municipales
- Implantation d'un réseau de boîtes à livres
- Fonds de soutien aux initiatives culturelles - Formulaire de demande
- Programme « Accès culture »

10. TRAVAIL DE RUE

10.1 Entente de partenariat régional CRD et CISSS du Bas-Saint-Laurent et MRC

Résolution CM 2016-098 concernant une entente de partenariat régional en travail de rue - CISSS et CRD du Bas-Saint-Laurent et MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente de partenariat visant à soutenir financièrement les services en travail de rue au Bas-St-Laurent entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), le collectif régional de développement (CRD) et les huit MRC du Bas-St-Laurent, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019;
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

10.2 Entente pour le travail de rue dans La Matapédia – CRD Bas-Saint-Laurent, Tremplin-Travail et MRC

Résolution CM 2016-099 concernant une entente pour le travail de rue dans la MRC de la Matapédia –CRD Bas-Saint-Laurent, Tremplin-Travail et MRC de La Matapédia

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente pour le service en travail de rue dans la MRC de La Matapédia entre le Collectif régional de développement (CRD), Tremplin-Travail (Fiduciaire) et la MRC de La Matapédia, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019;
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11. ENTENTES POUR LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS À CARACTÈRE RÉGIONAL

11.1 Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2016-100 concernant une entente de partenariat régional – Entente de partenariat régional – Pôle d'économie social du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente de partenariat visant à soutenir financièrement le pôle d'économie sociale du Bas-St-Laurent, pour l'année 2016;
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11.2 Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2016-101 concernant une entente de partenariat régional – Table bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente de partenariat visant à soutenir financièrement la Table bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2016;
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11.3 Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent (CALQ)

Résolution CM 2016-102 concernant une entente de partenariat régional – Conseil des arts et des lettres du Québec, MRC et Villes du Bas-St-Laurent et Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente de partenariat régional entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, les MRC et certaines villes du Bas-St-Laurent ainsi que le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent; cette entente vise la mise en œuvre du programme de partenariat territorial du Bas-St-Laurent 2016-2019 pour le soutien aux artistes, écrivains et organismes professionnels culturels du territoire.
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11.4 Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL)

Résolution CM 2016-103 concernant l'entente de partenariat régional – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent – Projet attractivité

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'accepter les termes de l'entente de partenariat avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-St-Laurent visant le volet attractivité pour l'année 2016;
2. d'autoriser M. Martin Landry, préfet suppléant et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

12. DOSSIER DES CHEMINS MUNICIPAUX ET TRANSPORT FORESTIER – PROJET DE RÉSOLUTION

Résolution CM 2016-104 concernant le dossier des chemins municipaux et transport forestier

- Considérant la prédominance de la ressource forestière sur le territoire matapédien;
- Considérant les impacts socioéconomiques que représentent cette industrie pour le milieu;
- Considérant que le 23 novembre 2015, la municipalité d'Alberville, par la résolution 152-11-2015, et ce « pour des raisons de sécurité et dû à l'état des routes, ordonne la fermeture immédiate et sans délais, aux transports lourds provenant de la forêt publique, et ce jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre l'industrie et la municipalité »;
- Considérant que le 9 décembre 2015, la MRC de La Matapédia, par résolution CM-2015-223, mandatait la préfète pour que « la MRC agisse comme instigateur pour réunir autour d'une même table de travail, les représentants de la municipalité d'Alberville, les représentants régionaux des ministères concernés, les représentants des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ainsi que tout autre intervenant dont la présence est jugée pertinente afin de travailler à la mise en place d'une solution à court terme permettant de dénouer la présente impasse »;
- Considérant qu'un comité de travail constitué du maire d'Alberville, du porte-parole des bénéficiaires de garantie, d'un représentant de l'industrie qui effectue actuellement des travaux dans ce secteur, de représentants du ministère régional des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), des directions régionales du ministère régional des transports (MTQ) et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Considérant que le comité de travail s'est réuni à trois (3) reprises au cours des derniers mois afin de discuter et d'évaluer les possibilités de dénouer cette impasse provisoirement;
- Considérant que le comité de travail n'a pu convenir d'une entente satisfaisante pour l'ensemble des parties représentées;
- Considérant que le comité a conclu unanimement qu'aucune solution à l'échelle du territoire matapédien ne peut être mise en place et que le règlement de cette problématique repose sur une volonté du gouvernement du Québec de revoir les mesures légales et financières actuelles;
- Considérant que le 25 février 2016, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a interpellé le ministre Jacques D'Aoust afin de « mettre un terme à la longue inaction gouvernementale en matière d'entretien des chemins municipaux utilisés pour le transport du bois »;
- Considérant que les programmes actuels permettant l'entretien du réseau routier utilisé pour le transport du bois datent de plusieurs années et qu'ils n'ont pas été révisés en fonction des nouvelles obligations et réalités municipales;
- Considérant que certains pourparlers sont déjà amorcés entre les ministères concernés relativement à cette problématique et que le ministère des transports du Québec doit assumer son leadership dans ce dossier;
- Considérant qu'il y a lieu d'obtenir l'appui des municipalités et MRC afin que le gouvernement du Québec identifie rapidement des solutions convenables à cette même problématique.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. demande au ministre des Transports du Québec, M. Jacques D'Aoust, au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Martin Coiteux de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du transport de bois sur les routes municipales et trouver, à très court échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;
2. demande aux municipalités et aux MRC du Québec d'appuyer la présente résolution et l'acheminer aux personnes citées ci-dessous;
3. demande à la FQM de s'assurer que le gouvernement travaille activement à la recherche de solutions et à la mise en place de programme répondant à la problématique du transport de bois sur les chemins municipaux;

4. acheminer la présente résolution à toutes les MRC du Québec, à la FQM, aux directions régionales du MTQ, du MAMOT et du MFFP, à M. Pascal Bérubé, député Matane-Matapédia et à M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

13. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE CONTRIBUTION AU MTMDET

Résolution CM 2016-105 concernant une demande de contribution au MTMDEPT pour le transport collectif

Considérant que la MRC de La Matapédia offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport La Caravelle Inc.;

Considérant que la MRC de La Matapédia a déposé son plan de développement du transport collectif en 2015;

Considérant qu'en 2015, 1 193 déplacements ont été effectués par ce service et que Transport La Caravelle Inc. prévoit effectuer environ 1 335 déplacements au cours de l'année 2016;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC et usagers) et peut atteindre 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements;

Considérant que les surplus accumulés au 31 décembre 2015 est de 30 109 \$ et qu'un tiers de ce montant sera retranché de la subvention;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que pour les services de transport, la MRC de La Matapédia prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 15 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 4 000 \$ en 2016;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

En conséquence, sur proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. que la MRC demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de lui octroyer une contribution financière pour 2016 de 38 000 \$ représentant le double de la contribution de la MRC et de celle des usagers, à laquelle un montant de 10 036 \$ sera retranché représentant le tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015;
2. qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

Adoptée.

14. RÈGLEMENT NO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 07-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – AVIS DE MOTION

Avis de motion CM 2016-106

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont, voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Ledit règlement fait passer de 0,40 \$ à 0,46 \$ le taux de taxe pour le financement du service.

15. AVENANT À L'ENTENTE DES PREMIERS RÉPONDANTS DU SECTEUR OUEST POUR L'IMPLANTATION DE DÉFIBRILLATEURS (DEA)

Résolution CM 2016-107 concernant un avenant à l'entente des Premiers répondants du secteur ouest pour l'implantation de défibrillateurs (DEA)

Considérant que la MRC de La Matapédia désire bonifier le service de premiers répondants déjà existant et offert à sa collectivité pour les municipalités de Sayabec, St-Moïse, St-Noël, St-Damase, St-Cléophas et Val-Brillant;

Considérant que cet avenant ne serait possible si la MRC ne possédait pas déjà un service de premiers répondants au niveau 3 (PR-3) dans le secteur et que les distances entre chacune des municipalités n'étaient pas considérables;

Considérant que le CISSS vise par cette contribution à améliorer les services à la population afin d'atteindre les objectifs poursuivis par les services pré hospitaliers d'urgence dont elle est responsables, soit la diminution de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu ce qui suit :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve l'avenant à l'entente sur les premiers répondants du secteur Ouest de la MRC pour l'implantation de défibrillateurs (DEA) accessibles par les citoyens de chacune des municipalités visées;
2. que Mme Chantale Lavoie, préfète, soit autorisée à signer ledit avenant pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

16. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur l'extranet de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

2016-03-17 : M. Roch, Dumais, ZEC du Bas-Saint-Laurent
2016-03-17 : M. Jean-Marie Dionne, MDDELCC
2016-02-02 : Municipalité de Sainte-Érène
2016-03-24 : M. Francis Pelletier, Table Jeunes de La Matapédia
2016-03-24 : M. Yves Berger, MTMDET
2016-03-18 : M. Éric Breton, MTMDET

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. AUTRES SUJETS :

18.1 Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 20 avril à 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine séance de travail mercredi le 20 avril à compter de 19h30.

18.2 Rapports d'activités du préfet

Copie est déposée du dernier rapport d'activités de Mme Chantale Lavoie, préfet.

18.3 Demande d'appui – Accès à internet et téléphonie cellulaire – Pétition à la Chambre de communes

Résolution CM 2016-108 concernant un appui pour l'amélioration de l'accès à internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire en milieu rural - Pétition à la Chambre des communes

- Considérant que l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et en matière de sécurité en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer;
- Considérant que priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;
- Considérant que plusieurs ministères et organismes demandent aux citoyens d'accéder aux documents via internet.
- Considérant qu'un comité de citoyens de la MRC de La Matapédia fait circuler une pétition demandant au Gouvernement du Canada de corriger les problèmes de l'accessibilité aux services internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire à un coût abordable pour tous.

En conséquence, sur proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia appui les démarches d'un comité de citoyens et la pétition qu'il fait circuler demandant au Gouvernement du Canada de corriger les problèmes de l'accessibilité aux services internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire à un coût abordable pour tous.

Adoptée.

18.4 Représentations

18.4.1. Journée d'échanges sur le développement de l'agriculture au Bas-Saint-Laurent, Hôtel Gouverneur de Rimouski, 18-04-2016, 9h30

Le 18 avril se tiendra une journée d'échanges sur le développement de l'agriculture au Bas-Saint-Laurent. Messieurs Mario Côté, Alain Gauthier et Jacques Pelletier démontrent un intérêt à y participer. Les intéressés se concerteront à ce sujet.

18.4.2. Forum sur la santé psychologique des agriculteurs - UPA Bas-Saint-Laurent – UQAR, 27-04-2016 9h00 vs Travailleur de rang

Le 27 avril se tiendra un forum sur la santé psychologie des agriculteurs. Messieurs Mario Côté, Alain Gauthier et Jacques Pelletier démontrent un intérêt à y participer. Les intéressés se concerteront à ce sujet.

18.5 Sûreté du Québec

Monsieur Jean-Paul Bélanger se questionne sur la présence policière dans sa municipalité. On le réfère à la direction générale du poste d'Amqui et à son policier-parrain. Monsieur Gaëtan Ruest suggère aussi une présentation des représentants de la SQ lors d'une prochaine rencontre du conseil.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CM 2016-109 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu de lever la séance à 9h05.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint